

L'évaluation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles

Donner aux juges et aux avocats les moyens d'apprécier les chiffrages de préjudice qui leur sont soumis

Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 à l'ENM



Rafael Amaro

Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Caen Normandie



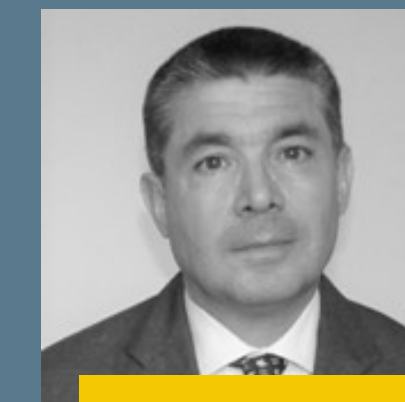
Charlotte de Cabarrus

Conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation



Nathalie Dostert

Présidente de la chambre de droit de la concurrence du tribunal de commerce de Paris



Jean-François Laborde

Expert près la cour d'appel de Paris, coordinateur de cet atelier



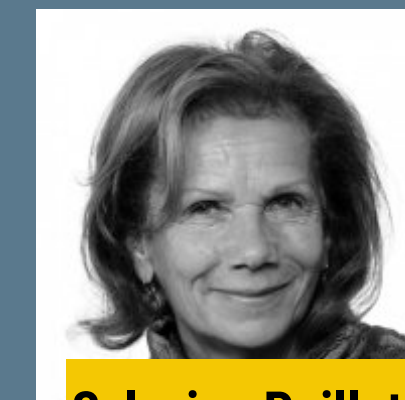
Irène Luc

Vice-présidente de l'Autorité de la concurrence



Gildas de Muizon

Expert près la cour d'appel de Paris



Sylvaine Poillot Peruzzetto

Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Toulouse 1 Capitole, conseillère en service extraordinaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation



Nicolas Regis

Conseiller référendaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Les actions privées en droit de la concurrence présentent souvent deux caractéristiques : l'évaluation des préjudices y est centrale, et elle y est difficile. Cette formation précisera d'abord les règles générales de droit relatives à la détermination des préjudices réparables. Elle étudiera ensuite l'évaluation des différents préjudices fréquemment causés par les pratiques anticoncurrentielles.

Chaque sujet fera appel aux regards croisés d'un magistrat et d'un expert.

La formation est organisée dans le cadre d'un partenariat EFB-ENM.

Spécialité :

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis :

Pour les professionnels du droit.

Méthode pédagogique :

La session prendra la forme d'un atelier de travaux pratiques interactifs :

- couverture d'une centaine de questions, sous la forme de questionnaires à choix multiples
- échanges avec les participants
- réponses, prenant notamment la forme d'extraits de jugements et d'arrêts.

Public visé :

Avocats, juges consulaires et magistrats professionnels (en particulier issus des juridictions spécialisées).

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation

Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 à l'ENM

L'évaluation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles : donner aux juges et aux avocats les moyens d'apprécier les chiffrages de préjudice qui leur sont soumis

Objectifs pédagogiques :

Au travers de mises en situation concrète, cette formation fournira des apports théoriques, mais aussi et surtout pratiques. Elle permettra aux juges et aux avocats de bien cerner les forces et les faiblesses des évaluations de préjudice qui leur sont soumises : discerner les failles, reconnaître les biais, comprendre les divergences entre évaluations contradictoires, concevoir les éventuels ajustements à leur apporter.

Contenu de la formation :

1. L'évaluation judiciaire des préjudices économiques : règles générales
2. L'évaluation des préjudices d'éviction
3. L'évaluation des préjudices de surcoût
4. L'évaluation du préjudice de trésorerie

Intervenants :

Rafael Amaro, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Caen Normandie

Charlotte de Cabarrus, conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation

Nathalie Dostert, présidente de la chambre de droit de la concurrence du tribunal de commerce de Paris

Jean-François Laborde, expert près la cour d'appel de Paris, coordinateur de cet atelier

Irène Luc, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence

Gildas de Muizon, expert près la cour d'appel de Paris

Sylvaine Poillot-Peruzzetto, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Toulouse 1 Capitole, conseillère en service extraordinaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Nicolas Regis, conseiller référendaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation